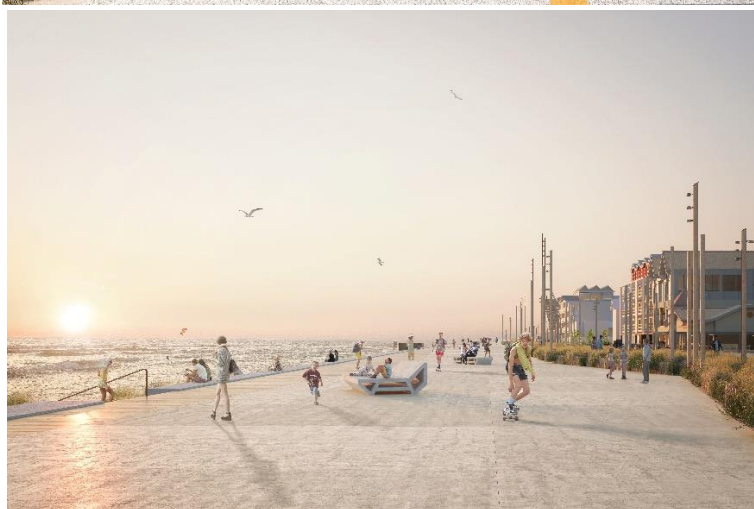


**Enquête publique concernant une demande
d'autorisation pour un projet de ré-aménagement du
front de mer de la commune de Lacanau Océan.
(21 novembre 2023 – 22 décembre 2023)**



AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Daniel Maguerez

Objet de l'enquête

Le littoral de la commune de Lacanau est soumis depuis plusieurs années à l'agression des vagues et des tempêtes qui se traduit par un phénomène d'érosion et le recul du trait de côte.

Des études conclues en 2015 ont identifié deux scénarii pour la gestion du risque à long terme (2100)

- un scénario de lutte active
- un scénario de relocalisation

Un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signé en 2021 a été conclu entre l'Etat, la communauté de communes Médoc Atlantique, la commune de Lacanau, le GIP Littoral, l'EPF Nouvelle Aquitaine (Etablissement Public Foncier) pour étudier et conduire l'aménagement durable du littoral de la commune et l'étude de faisabilité de la relocalisation.

Le présent projet s'inscrit à l'intérieur de ce PPA. Les travaux à réaliser visent à réorganiser le flux et le stationnement des véhicules, à modifier le front de mer pour favoriser la promenade et améliorer la vue sur l'océan, à favoriser les déplacements doux en cœur de ville.

Les travaux d'un montant de 9 millions d'euros seront réalisés par étapes, de janvier 2024 à 2028, sur quatre secteurs du front de mer et font l'objet d'une description précise dans le dossier de demande d'autorisation.

Sur le déroulement de la procédure

- Le dossier a été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête ;
- sous sa forme papier, aux heures et jours d'ouverture à la Mairie principale de Lacanau ville et à la ludothèque, salle l'Escoure de Lacanau océan.
 - sous sa forme électronique à l'adresse mentionnée sur l'arrêté municipal de mise à l'enquête.
 - au moyen d'un ordinateur mis à sa disposition dans la mairie principale de Lacanau ville.

Le public a pu faire part de ses observations par courriel, par le biais du registre électronique, par voie postale, aux heures d'ouverture sur les registres papier déposés dans les lieux de permanence.

L'enquête publique a été annoncée par voie d'affichage, dans la presse et sur site électronique de la commune. Elle s'est déroulée dans des conditions de régularité, selon les modalités prévues par l'arrêté municipal qui l'a prescrite et les lois et règlements applicables en la matière. Quatre permanences y ont été tenues aux jours et heures annoncés par l'arrêté. L'enquête n'a donné lieu à aucun incident.

Vingt et une personnes dont quatre à titre anonyme ont fait des observations à titre individuel ou en tant que membres des conseils syndicaux de résidences. Deux associations ont déposé des contributions.

Avis et conclusions du commissaire enquêteur

Le dossier a parfois été considéré comme imprécis concernant notamment le périmètre du projet par rapport aux différentes études et actions recensées par le PPA. Le pétitionnaire a clarifié ce périmètre dans son mémoire en réponse en précisant l'articulation et le lien entre le projet, la protection du littoral et la création du Pôle Multi-Modal.

La participation du public peut être considérée comme assez soutenue : elle couvre l'ensemble des problématiques.

Il y a peu d'opposition affirmée au principe de réaménagement du front de mer. Le projet est parfois estimé, prématuré ou trop coûteux.

Il est contesté implicitement par un projet différent présenté en fin de créneau d'enquête publique par l'APLLO auquel le pétitionnaire répond précisément. Aussi légitime que soit cette contribution et sans remettre en cause les principes forts du présent projet, elle avance des propositions qui ne résultent pas d'un échange avec tous les acteurs et dont la viabilité n'est pas démontrée. Les conséquences de ce projet sur les orientations contractualisées dans le PPA, ne sont pas analysées.

Le pétitionnaire a associé la population, les riverains, les commerçants à la construction du projet. Les nombreuses actions d'information et de concertation accompagnant l'instruction du projet démontrent une volonté de prise en compte des différentes préoccupations. Il s'est également appuyé sur une procédure de dialogue compétitif pour étudier des alternatives d'aménagement et les solutions retenues ont été avalisées par les instances de gouvernance.

Les parkings littoraux seront supprimés, l'usage du vélo est pris en compte ainsi que l'accessibilité des PMR. Les fronts de mer Sud et Nord bénéficieront de plantations denses visant à stabiliser les sols, d'une renaturation qui prévoit une conversion importante de surfaces artificialisées en surfaces désimperméabilisées et qui impacte positivement le bilan d'émission de gaz à effet de serre à 30 ans.

La gestion des eaux pluviales sera redéfinie, le dispositif et les modalités d'éclairage en front de mer limitera les nuisances lumineuses, notamment au profit de la faune nocturne.

Nous notons l'engagement de la commune

- de solliciter le SDIS pour avis sur les plans et validation avant le lancement des appels d'offres pour les marchés de travaux. L'intérêt d'une visite du SDIS en fin de travaux et/ou l'organisation d'un exercice de leur part en période estivale de forte affluence, peut-être étudiée.
- d'étudier des dispositions pour identifier la voie vélo sur le front de mer Nord et de limiter ainsi le risque lié au conflit d'usage, d'étudier un système de parcage et de surveillance des vélos. Il souligne que la vélodyssée passera en vue du littoral.

A l'issue de l'enquête publique, nous constatons la persistance d'un différend entre le pétitionnaire et les résidents du front de mer Sud, relatif au risque d'ensablement qui serait causé par la suppression de buttes pavées. Le dialogue doit être poursuivi et la mise en place d'une instance de suivi proposée par le pétitionnaire paraît nécessaire.

Les services de l'Etat, ABF, DRAC, CNDPS ont donné un avis favorable au projet. La Mission régionale de l'Autorisation environnementale a exprimé plusieurs observations auxquelles le pétitionnaire a répondu.

Le pétitionnaire apporte des réponses souvent très détaillées à toutes les contributions et s'engage à poursuivre certaines réflexions et certains échanges.

C'est en tenant compte des éléments présentés, des éléments de motivations développés et sous réserves d'appréciations strictement juridiques ou réglementaires qui ne relèvent pas de notre compétence, notamment à la demande de dérogation de destruction d'espaces protégées, que

Nous émettons un avis favorable

à la demande d'autorisation pour un projet de ré-aménagement du front de mer de la commune de Lacanau Océan

assorti des réserves suivantes

- Mise en place par le maître d'ouvrage d'une instance de suivi avec les représentants des résidents du front Sud pour rechercher et éventuellement adapter dans le temps les solutions visant à limiter l'ensablement des résidences, pour définir les modalités de désensablement par la commune.
- Recueillir un avis favorable explicite du SDIS avant l'engagement de chacune des tranches de travaux.

assorti des recommandations suivantes

- Solliciter le SDIS pour organiser un exercice d'intervention en période estivale de forte affluence, en fin de travaux sur le front Nord.
- Identifier une voie vélo sur l'esplanade Nord.

Le commissaire enquêteur

Daniel Maguères

